



ARRÊTÉ N°2023-121

Objet : Numérotage du 54 rue Corneille

Le Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2020-199 du 29 mai 2020, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, 4ème adjoint dans le domaine de l'Environnement et du cadre de vie,

VU la demande de numérotage de Monsieur Mamadi SIDIBE, en date du 17 février 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au numérotage du terrain initialement adressé 32 rue Jules Ferry suite à sa division en 2 lots,

ARRÊTE

Article 1 : La parcelle cadastrée section AN 1198 portera le numéro 54 de la rue Corneille.

Article 2 : La matérialisation de ce numérotage sera effectuée par l'apposition sur la propriété, aux frais du pétitionnaire, d'une plaque de modèle réglementaire.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay le 22 février 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230227-ARR_2023_121-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023

Acte affiché du 27/02/2023 au 30/04/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr